



Commune de SADA

Madame Le Maire

à

La présidence collégiale du parti Les Républicains
Département de Mayotte
-Monsieur Soibahadine IBRAHIM
-Monsieur Mansour KAMARDINE
-Monsieur Abdourahamane SOILIHI

N° 01 /Maire/15

Affaire suivie par : Anchya BAMANA

Tél : 06.39.06. 66. 10

Mail : a.bamana@laposte.net

Objet : Saisine du Parti Les Républicains

Pièce jointe : Ordre du jour du conseil municipal du 19 juillet 2015

Messieurs les Présidents,

J'ai l'honneur et le grand regret de vous informer que 9 élus appartenant à notre formation politique tentent, depuis notre élection à la tête de cette commune en mars 2014, de déstabiliser le bon fonctionnement du conseil municipal.

Je viens vers vous, pour la première fois, vous exposer cette situation qui prend une ampleur suicidaire pour la population. En effet, lors du conseil municipal de ce dimanche 19 juillet 2015, ils ont réussi à constituer, à une voix près, une majorité de blocage déterminée à saboter les intérêts de la population, en rejetant en bloc l'ensemble des dossiers soumis à l'examen du Conseil municipal. J'ai donc dû lever la session plénière pour préserver les intérêts supérieurs de la commune.

Je rappelle au passage que c'est cette même coalition qui a œuvré lors des élections départementales de mars dernier, pour faire perdre le siège de Conseiller Départemental au candidat des Républicains.

Les procédés employés pour entraver l'action de la municipalité depuis 15 mois de mandat m'amènent à envisager toutes voies de recours possibles pour empêcher mes adversaires de se livrer à un jeu de massacre dont la population est seule perdante.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion du Conseil Municipal avorté. Comme vous pouvez le constater, **le Contrat de Ville SADA-MANGAJOU 2015-2020** figurait parmi les dossiers urgents soumis au vote des élus. L'importance de ce document ne saurait échapper à personne. C'est tout simplement le document stratégique qui conditionne le développement de la commune pendant les 5 prochaines années. Je devais le signer, après la délibération du Conseil municipal (donc réunion de ce matin), le 27 juillet prochain avec tous les partenaires dont l'Etat.

Ce blocage est extrêmement dommageable pour la commune. C'est la raison pour laquelle je sollicite votre médiation afin d'une part, d'exhorter ces élus frondeurs au respect de la discipline du

parti; et d'autre part, de saisir les instances nationales pour information et pour suite à donner à cette affaire qui prend malheureusement des proportions dramatiques.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal m'impose de respecter tout collaborateur, élu de la majorité comme de l'opposition. Je ne peux cependant rester insensible à des agissements intolérables. La fronde, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer à plusieurs reprises, s'est amplifiée, au point de **menacer la signature du Contrat de Ville de la commune**. Ayant épuisé toutes les voies du dialogue, il m'apparaît que les faits fautifs, dépourvus de cause réelle et sérieuse, relèvent désormais du pouvoir disciplinaire de l'instance décisionnaire du parti. A ce stade, il convient maintenant de sanctionner des manœuvres douteuses, en sorte que les mêmes comportements déloyaux et suicidaires ne se reproduisent pas de manière répétitive sans aucun motif valable.

Au-delà de ma personne visée, la réitération de ce type d'obstruction est contraire à toutes les règles et procédures internes relatives à la discipline du parti. Il ne peut être acceptable qu'une poignée de réactionnaires prennent en otage toute une population et mettent en péril l'activité de toute une équipe administrative motivée et le travail que réalise au quotidien le personnel d'encadrement et l'ensemble des agents communaux remobilisés, dans des conditions budgétaires difficiles, dans le but d'atteindre des performances inédites.

Il s'agit de 9 élus issus du parti qui n'ont jamais accepté ma personne en tant que « tête de liste » du parti à l'époque de la constitution de la liste, et encore moins Maire aujourd'hui. Ils ont comme seule mission : me faire démissionner de cette collectivité.

J'appelle votre attention sur le fait que votre intervention ne constitue en aucune manière une ingérence dans la gestion des affaires de la commune. Chacun sait que la gestion d'une commune doit s'accompagner d'un parti politique fort et dynamique sur lequel peut se reposer l'architecture d'un gouvernement. Une fois le pouvoir obtenu, la deuxième étape reste sans nul doute **l'affirmation de ce pouvoir par la recherche d'une organisation efficace capable de véhiculer et de diffuser ses idéaux et son orientation politique**. Or, tel n'est pas le cas à Sada. Dans la mesure où quelques élus de notre mouvance sont égarés et sous obédience occulte, il est devenu un impératif catégorique de structurer la cellule communale de Sada dans le souci d'assumer rigoureusement sa position de parti au pouvoir.

Dans notre île, il a été constaté que le parti ne cesse de perdre des élections importantes par la faute de ses propres dirigeants. Et même si c'était le cas, nous les Républicains dont le Président, Monsieur Nicolas SARKOZY, nous a imprimé une nouvelle forme de militantisme, un nouveau type de management et de leadership, basé sur le respect des principes fondamentaux de la démocratie et des valeurs républicaines, nous devons assumer pleinement nos responsabilités face au peuple au sein duquel figurent en bonne place les militants et sympathisants.

On ne doit pas s'étonner aujourd'hui, après avoir manœuvré pour empêcher mon élection, que des citoyens, libres de pensée et de conviction, se positionnent pour saboter l'œuvre que nous sommes en train d'accomplir **avec des adjoints et le reste des conseillers municipaux consciencieux au bénéfice de nos administrés. Je salue au passage leur travail remarquable accompli au quotidien**. Ce qui est étonnant, c'est qu'une partie de l'opposition véritable se soit jointe à nous pour concrétiser des projets qu'ils savent justes, équilibrés et réalisables dans des délais raisonnables. Ce ralliement prouve que nous sommes bien sur la bonne voie. **Ces bonnes volontés ont compris que notre mission privilégie l'essentiel, l'intérêt des citoyens et le bien public**. Ce soutien élargi à d'autres composantes de l'échiquier politique local dont la solidarité s'exprime et s'affirme pour des raisons objectives doit nous interroger sur les motivations réelles des frondeurs.

Il est de notoriété publique que les dissidents ont abdiqué tout devoir et tout honneur, ils ont déserté non seulement leur base naturelle, mais aussi et surtout le commandement, la permanence du parti.

Ils n'ont d'yeux que pour les privilèges; qui pour une nomination; qui après nomination, le placement de ses proches.

Il n'est resté de l'ancienne majorité que quelques militants conscients de la gravité de la situation, et fidèles aux objectifs qui demeurent indispensables pour l'avenir de la commune et pour l'image du parti : la gestion rigoureuse durant tout le mandat, la réalisation des projets inscrits au programme politique et l'obligation de résultats. Ces vaillants cadres méritent la reconnaissance et les encouragements. Le parti doit leur renouveler la confiance par un soutien ferme et définitif, mais aussi en désavouant publiquement ceux qui travaillent pour l'adversaire et qui n'agissent que pour démolir.

Je m'en remets à la sagesse du Bureau collégial qui est seul juge des mesures qu'il convient de prendre en de telles circonstances. Pour ma part, j'estime qu'un rappel à l'ordre s'impose, afin de faire cesser le comportement regrettable qui est à l'origine du désordre et de la confusion qui règnent au sein du Conseil Municipal depuis notre élection en mars 2014. Je sais pouvoir compter sur vous pour rendre justice à la population de Sada-Mangajou qui nous ont fait tant confiance en nous donnant leur suffrage.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents d'Honneur, l'expression de mes sentiments dévoués.


Le Maire
BAMANA Anchya



*Copie : - Monsieur Nicolas SARKOZY, Président du parti LES REPUBLICAINS
-La presse locale*



Commune de SADA

Direction générale des Services

Le Maire

A
Madame BAMANA Anchya
Maire de la Commune de Sada
Quartier Comojou
97640 Sada

N° 235 /Maire/DGS/15

Affaire suivie par : SAID KAMBI Said

Tél : 0269638339

Mail : assistantedgs.mairie-sada@outlook.fr

Objet : Conseil Municipal.

Madame Le Maire,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal, le dimanche 19 juillet 2015 à 8h30 dans la salle de réunions de la mairie.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Engagement de la commune dans le dispositif des emplois aidés
2. Vote des taux d'impositions 2015
3. Validation du périmètre de l'intercommunalité
4. Adoption du diagnostic, du projet de territoire et signature du contrat de ville
5. Convention de coopération avec la ville de Saint-Sébastien-Sur Loire
6. La création d'un Centre Social Communal
7. Autorisation de signature du marché de collation scolaire 2015
8. Adoption du Statut de la Caisse des écoles
9. Création d'un bureau de vote à l'école sada2
10. Transfert du foncier du département et de l'État à la commune :
 - Parcelle de la MJC de Sada, qui doit abriter le Centre Social Communal
 - Parcelle du Terrain de l'école Maternelle de Mangajou
 - Parcelle AC 400 de l'école primaire Sada3
11. Erratum de la délibération n°22/CS/2015 relative à la demande de subvention CNDS 2015
12. Construction d'une cuisine centrale en partenariat avec les Communes de Chiconi et Ouangani.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Veuillez agréer, Madame Le Maire, en expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

